

/VS

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 90-285 du 5 Octobre 1990

portent création, attributions et composition du Comité d'Harmonisation de la Nomenclature Stratigraphique Nationale.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,

VU l'Ordonnance N°90-001 du 1er Mars 1990 portant abrogation de l'Ordonnance N°77-32 du 9 Septembre 1977 promulguant la Loi Fondamentale du 26 Août 1977 de la République Populaire du Bénin ;

VU l'Ordonnance N°90-003 du 1er Mars 1990 portant nouvelle dénomination de l'Etat ;

VU le Décret N°90-43 du 1er Mars 1990 portant nomination du Premier Ministre ;

VU le Décret N°90-53 du 14 Mars 1990 portant composition du Gouvernement de Transition ;

SUR proposition du Ministre de l'Industrie, de l'Energie et des Entreprises Publiques ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 18 Juillet 1990 ;

D E C R E T E :

Article 1er..- Il est créé un Comité Ad'hoc chargé de l'étude d'harmonisation de la Nomenclature Stratigraphique Nationale.

Article 2..- Le Comité a pour mission :

- d'élaborer la Nomenclature Stratigraphique Nationale conformément aux recommandations du Comité Technique constitué par le LIBYE et le BENIN dans le cadre de l'Association des Producteurs de Pétrole Africains (APPA) ;

- de suivre sur le terrain, le même projet tel que défini pour la sous-région par le Comité Technique chargé de l'étude d'harmonisation de la Nomenclature Stratigraphique des pays africains.

- de désigner en son sein le Coordinateur National de ce Projet qui sera le même pour la sous-région et qui assurera la liaison avec les coordinateurs principaux du Projet Association des Producteurs de Pétrole Africains.

.../...

Article 3.- Le Comité est composé comme suit :

Président : - Monsieur Jean-Jacques PEREIRA, Ingénieur Géologue Pétrolier au Projet Pétrolier de Sèmè.

Vice-Président:- Monsieur Alidou SOCOHOU, Docteur es-Sciences Géologiques (Université Nationale du BENIN).

1er Rapporteur:- Monsieur Aurélien HOUESSOU, Docteur es-Sciences Géologiques (OBEMINES).

2ème Rapporteur : - Monsieur Marc Z. HESSOUN, Ingénieur Géologue Minier et Pétrolier, Direction de l'Energie.

Membres : Messieurs : - Saïbou AKPITI, Ingénieur Géologue Pétrolier, Spécialiste en micropéléontologie, Projet Pétrolier de Sèmè ;

- Marc OYEDÉ, Docteur es-Sciences Géologiques (Université Nationale du BENIN) ;

- Karimou ABINOU, Ingénieur Géophysicien Pétrolier, (Direction de l'Energie) ;

- Gilbert HOUETO, Ingénieur Géophysicien Pétrolier (Direction de l'Energie) ;

- Idrissou MARCOS, Ingénieur Géologue Minier et Pétrolier (Direction de l'Energie) ;

Article 4.- Le Comité rendra compte des résultats de ses travaux au Ministre de l'Industrie, de l'Energie et des Entreprises Publiques tous les trois mois jusqu'à la réalisation du Projet, conformément aux recommandations du Comité Technique de l'Association des Producteurs de Pétrole Africains

Article 5.- Le Ministre des Finances assurera les dépenses relatives à cette étude sur le Fonds Exploration.

Article 6.- Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

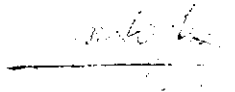
Feit à COTONOU, le 5 Octobre 1990

par le Président de la République,
Chef de l'Etat,


Mathieu KEREKOU

.../...

Le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,



Nicéphore SOGLO

le Ministre des Finances

le Ministre de l'Industrie, de
l'Energie et des Entreprises Publiques



Richard ADJAOH
Ministre Intérimaire



Mama ADAMOU-N'DIAYE
Ministre Intérimaire

Ampliatiions : PR 6 HCR 4 CGC 4 PM 4 MIEEP-ME 8 Autres Ministères 13
Membres 10 Départements 6 ENP-DAN-BN-UNB 4 JORB 1.-